

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Ordo des fidèles. — II Solennité de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Des hommes de caractère. — V Le projet d'un catéchisme universel au Concile du Vatican. — VI Hollande : Progrès du catholicisme. — VII Apostolat de la prière. — VIII Aux prières. — IX Prières des Quarante-Heures.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 8 octobre

Messes basses

Fête de la Maternité de Marie, *double maj.* ; mém. de Ste Brigitte et du 17e dim. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim.

Messes solennelles

De S. Michel comme le 29 septembre, *2e cl.* ; mém. de la Maternité de Marie, de Ste Brigitte et du 17e dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o des Ss. Denis et comp., 2o de la Maternité, 3o de Ste Brigitte, 4o du dim.

Dans le diocèse de Sherbrooke, la messe et les vêpres de S. Michel sont de le cl. ; on ne fait que la mém. du dim., à la messe, et celles des Ss. Denis et comp. et du dim., aux vêpres.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 15 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Sainte-Thérèse ; solennité de ceux de Ss. Denis et comp. et de Saint-Edouard (Napierville et Montréal).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Ss. Denis et comp. et de Saint-Edouard (Knowlton).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Théophile (du Lac).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Wilfrid (Barnston) et de Saint-Edouard (Eastman).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Edouard (Gentilly).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Fête du titulaire de Sainte-Thérèse (Eau-Claire) ; solennité de celui de Saint-Edouard (Bristol et Fabre).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Calixte. J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 7 septembre 1905.

LE cardinal Guibert disait un jour : " Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien ". Il semble que Pie X ait pris ce mot pour devise : il agit suivant un plan parfaitement déterminé, allant pas à pas, traitant une question après que l'autre a été résolue, et s'occupant de tous et de tout avec une activité vraiment prodigieuse.

— On avait cru, quand il s'est agi de la reconstitution des paroisses de Rome, que le pape allait faire un grand acte et, divisant d'un seul coup la ville, aurait tranché par une seule constitution les multiples questions que soulevait cette division nouvelle. Pie X n'a point procédé ainsi mais est allé méthodiquement. Prenant la paroisse la plus proche du Vatican, la Transpotina, il en a divisé le territoire pour faire Saint-Joachim paroisse. Puis s'avancant progressivement dans le centre de Rome, il a supprimé les deux paroisses de Santa Lucia del Gonfalone et Santa Catarina della Rota pour les transporter dans la belle église de la Vallicella, autrement dite de Saint-Alphonse-de-Néri, qui a été restaurée il y a quelques années aux frais d'un riche Romain. Il vient de faire un pas de plus et, supprimant la paroisse de Santa Maria in via lata, qui est pourvue d'un chapitre, il l'a transportée au Gesù. Cette église est plus au centre de la paroisse, et de plus sa vaste nef pourra accueillir tous ses fidèles.

— Jusqu'à présent, Pie X a transporté le siège paroissial dans de vastes et grandes églises, et avec raison. Quand on prend Santa Catarina della Rota, par exemple, qui avait une population de près de 10,000 habitants, c'est tout au plus si l'église pouvait en accueillir cinq au six cents, et encore on était serré. Maintenant la grande église de Saint-Philippe satisfera aisément aux besoins des habitants, et plaise à Dieu qu'elle-même soit bientôt trop petite !

— L'Eglise se sert de tous les moyens pour porter les âmes à Dieu et s'attache avec raison à la jeunesse, qu'elle doit préserver des excitations mauvaises et chez qui elle doit faire croître la connais-

sance et l'amour du divin Maître. Les maîtres d'aujourd'hui donnent une grande importance à l'éducation physique. Elle était beaucoup négligée autrefois ; mais le surmenage intellectuel étant bien moins intense, point n'était besoin de lui opposer le contrepoids d'exercices raisonnés. Aujourd'hui tout se fait à la vapeur, le cerveau de l'enfant est comme en serre-chaude, et alors force est de donner au corps plus de soins et de fortifier ses organes par des exercices appropriés. C'est de là qu'est venue la gymnastique. Les catholiques italiens ne sont pas restés en retard ; et dans le nord, région plus active, plus vigoureuse, ont créé des patronages (*recreatorii*) sur le modèle de ceux établis par le gouvernement ou les associations libérales. Le mouvement, nul encore dans le sud de l'Italie, a mis assez longtemps à venir à Rome. Toutefois nous y comptons aujourd'hui sept de ces institutions qui portent des noms incolores, pour ne pas attirer inutilement des discussions qui ici dégénèrent vite en altercations. Le programme qu'on y suit est identique à celui des institutions libérales ; mais on a soin de faire que tout y respire le christianisme et les exercices de gymnastique sont un moyen d'amener ces jeunes gens et de les retenir. On les sort ainsi de milieux où ils pourraient se perdre, on les encourage, on les guide, et on leur apprend à être chrétiens. Il faut beaucoup d'œuvres extérieures pour arriver à cette fin du patronage ; et on serait tenté de dire qu'il serait peut-être préférable d'aller directement au jeune homme, au lieu de suivre toute cette longue courbe d'exercices qui n'ont rien à faire avec la science des saints. C'est l'avis de quelques personnes âgées qui dans leur jeunesse n'ont jamais entendu parler de ces choses, et naturellement en ont le misonéisme. Ce n'est point l'avis de Pie X. Il s'est intéressé à ce mouvement, a admis plusieurs fois les patronages à parader devant lui et à faire en sa présence et celle de sa cour leurs exercices de gymnastique. Il a fait plus. Les sociétés catholiques de gymnastique existant en Italie, elles sont plus de 300, ont eu l'idée de faire un grand concours à Rome, et leur désir aurait été de mettre cet effort commun sous la protection du Souverain-Pontife. Pie X a accepté. Il prépare deux cents médailles d'or ou d'argent pour les prix, et veut que la dernière séance du concours se fasse au Vatican sous ses yeux. Les autres concours auront lieu à des endroits désignés, mais pas au Vatican, qui d'ail-

leurs ne saurait en fournir les éléments. On ne voit pas, par exemple, un concours de natation dans le bassin de la fontaine de l'Aquila.

— Ce concours général des associations catholiques de gymnastique au Vatican montre combien le pape s'occupe de la grave question de l'éducation de la jeunesse. Il comprend que pour la retenir sous la conduite et la direction de l'Eglise, il faut lui faire donner les mêmes soins dont l'entourent les sectes maçonniques et libérales.

— La presse catholique n'est point heureuse à Rome. Le *Giornale di Roma* qui s'était fondé cette année, vient de déposer son bilan avec une perte d'à peu près cent mille francs. Il continue encore sa publication, parce qu'un de ses plus importants créanciers croit de son intérêt de ne point laisser périliter cette feuille. Toutefois son sort semble bien définitivement fixé, à moins qu'elle ne trouve un concours permanent qui lui avance, sans espoir d'être remboursé, une somme de 80 à 100,000 francs par an. C'est en effet ce que coûte un journal ordinaire, c'est-à-dire sans informations télégraphiques spéciales, avec un reportage à la dernière puissance et des articles non payés. Or un journal dans ces conditions n'est point viable. Car il ne saurait lutter contre les organes libéraux, où l'on trouve des télégrammes directs de toutes les parties du monde, des articles de littérature et d'histoire dont certains ont de la valeur, et enfin une abondance de nouvelles qui permet de se tenir au courant de tout. Supposez que le journal soit respectueux de la religion catholique, n'attaque point le pape, ne déjeune pas chaque matin d'une tranche de curé ou de capucin, il sera lu ici par tous les ecclésiastiques qui ne peuvent se résoudre à avoir périodiquement les nouvelles vingt-quatre heures après les autres. Cette infériorité de la presse catholique à Rome est un grave problème, que tous les efforts tentés jusqu'ici ont été impuissants à résoudre.

DON ALESSANDRO.

DES HOMMES DE CARACTERE



ne sont pas les paroles qui sauvent, mais les actes. On dit souvent : *grand parleur, petit faiseur*, et c'est vrai dans bien des sens et sur beaucoup de théâtres.

En Belgique, il y a vingt-cinq ans, les catholiques ont soutenu sur la question scolaire, contre les tenants de l'école neutre, une lutte, où il y eut sans doute de beaux discours et de superbes coups de plume, mais où les actes aussi ne manquèrent pas.

Un livre vient de paraître à Gand (Belgique), chez A. Siffer, dans lequel M. Pierre Verhaegen expose, d'une façon magistrale, les émouvantes péripéties de ce drame de six années que fut *la lutte scolaire en Belgique*, 1878 à 1884.

* * *

Sitôt au pouvoir — en juin 1878—les libéraux rationalistes, que dirigeait avec une maîtrise reconnue le célèbre M. Frère-Orban, déclarèrent la guerre aux catholiques, qu'ils venaient de vaincre aux urnes.

L'enseignement public ne devait plus relever que du pouvoir civil. C'était le mot d'ordre des *Loges* qu'ils inscrivirent sur leur drapeau.

Les évêques, dépositaires de la doctrine et gardiens de la foi catholique, rappelèrent (7 décembre 1878) que la religion doit être enseignée dans l'école et que seule l'Eglise peut donner l'enseignement religieux.

Néanmoins, le projet d'une loi nouvelle fut bientôt déposé (21 janvier 1879). Elle érigeait en principe la *neutralité* de l'enseignement officiel. L'Etat, à raison de son incompétence, doit rester — disait-on — étranger à l'enseignement religieux. Que les pères de famille y pourvoient. L'Etat, lui, par ses fonctionnaires, enseignera la *morale universelle*.

En deux mots — pour ne pas entrer ici dans des distinctions et des détails qui seraient trop encombrants pour le cadre de notre étude —, à l'enseignement chrétien traditionnel on substituait l'école sans Dieu.

Les évêques, sous la direction du cardinal Deschamps, rédigèrent un mandement collectif, où ils mettaient au point la prétendue largeur de vue du projet gouvernemental.

Le cabinet (par M. Rolin, 7 mars) essaya de présenter des explications satisfaisantes et prétendit que la loi projetée ne changerait rien.

A la Chambre et au Sénat, les catholiques belges argumentèrent avec une logique écrasante :

« Si votre morale repousse la base et la sanction chrétiennes, s'écriait M. Woeste (8 mai), si elle élimine les devoirs envers Dieu, si elle est le contre-pied, par conséquent, de la morale chrétienne, comment pouvez-vous prétendre que vous enseignerez la morale universelle ? »

« Vous voulez renverser l'Eglise et altérer le caractère du peuple belge, protestait éloquemment M. Malon (6 juin),..... voilà pourquoi vous faites une loi de guerre, *une loi de division et de malheur* pour le pays, une loi qui est un crime contre la nation belge. »

Le même jour (6 juin) *la loi de malheur* était votée par 67 contre 60 à la Chambre ; et, le 18 juin, malgré l'opposition du prince de Ligne, libéral modéré et président du Sénat, qui était descendu de son siège dans l'arène pour ce jour-là, elle était aussi votée au Sénat par 33 contre 31. Le roi la signa le 1er juillet. *

Mais les catholiques belges sont des hommes de caractère. Ils ne désarmèrent pas. D'ailleurs ils étaient unis, savaient ce qu'ils voulaient et étaient conscients que le vote des députés et des sénateurs avait été faible en faveur de la *loi de malheur*.

Ils avaient des chances de succès, ils luttèrent. Sans doute,

XIII, dans sa bulle *In agro dominico*, avait déjà constaté que cette variété était nuisible et que, pour faire cesser l'abus des catéchismes multiples, il faudrait promulguer un décret rendant obligatoire dans l'Eglise entière le même texte.

Le Souverain-Pontife soumit donc aux délibérations du Concile un schéma très court : lui-même ferait rédiger en latin un catéchisme pareil à celui de Bellarmin et que tous les fidèles du monde entier devraient étudier à l'avenir. Les patriarches, avec l'avis préalable des archevêques de la même nation et de leurs suffragants, le feraient traduire avec soin et aussi littéralement que possible. Toutefois, les évêques pourraient publier à part des leçons catéchétiques pour donner à leurs diocèses une instruction plus ample, ou pour réfuter les erreurs courantes dans leurs milieux. Enfin, on recommanderait aux curés de prendre le catéchisme romain publié à la suite du Concile de Trente comme règle et modèle dans l'exposition de la doctrine chrétienne.

Ce schéma fut distribué aux Pères du Concile le 14 janvier 1870. Le 8 février, on annonça qu'à la congrégation générale du 10 commencerait l'examen et la discussion du projet. Les présidents pensaient que les débats ne dépasseraient pas une semaine, 41 orateurs prirent la parole en six congrégations, du 10 au 22 février.

Quelques Pères, entr'autres le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, Mgr Guibert, archevêque de Tours, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, se montrèrent opposés au projet. Ils parlèrent des droits des évêques qu'ils croyaient lésés ; ils firent ressortir l'utilité, la nécessité même, à leur point de vue, de catéchismes différents. Elle découle, disaient-ils, de la nature des choses : les mœurs, les esprits diffèrent avec les pays et les catégories de personnes. La variété de l'enseignement n'est pas mauvaise, lorsqu'il y a identité au fond.

Mais la plupart des orateurs parlèrent en faveur du projet. Non seulement ils firent ressortir le droit du pape et du Concile à imposer un catéchisme universel, mais ils insistèrent sur les inconvénients de l'état de choses actuel. Il peut arriver que des évêques laissent des erreurs se glisser dans les catéchismes diocésains, témoin les évêques jansénistes, remarqua Mgr Desprez, archevêque de Toulouse ; et Mgr de la Bouillierie rappela les catéchismes de Joseph II et de Napoléon Ier. Quant à la différence des situations et des âges, l'explication orale s'y accommodera. D'ailleurs, les évêques pourront ajouter des leçons écrites en supplément ou bien rédiger un second catéchisme plus développé. La difficulté d'imposer le nouveau catéchisme ne sera pas aussi grande qu'on le prétend. Les fidèles le désirent ; ils se plaignent des changements continus des manuels, ce qui est cause qu'ils ne peuvent aussi facilement veiller eux-mêmes à l'instruction religieuse de leurs enfants, parce que les formules que ceux-ci apprennent ne sont point les mêmes que celles qu'ils ont apprises.

Quand la discussion fut close, le 22 février, les présidents estimèrent qu'on n'était point en mesure de soumettre le projet à l'approbation du Concile. Conformément aux règles tracées pour l'examen des matières disciplinaires, ils dirent que le schéma devait être retouché par la commission, qui tiendrait compte des observations échangées.

Le schéma réformé fut distribué le 25 avril. Il était plus développé. Il débutait par un paragraphe rappelant le décret du Concile de Trente au sujet du catéchisme des curés, et les recommandations faites par les papes en faveur du catéchisme de Bellarmin pour l'usage des enfants. Les principales modifications au projet primitif portaient sur deux points : la traduction, au lieu d'être littérale, serait fidèle seulement, et les évêques pourraient faire des additions, non à part, mais dans

quand même d'avance ils se seraient sentis battus, pour le principe, ils auraient encore lutté. Mais ils l'auraient fait peut-être d'une autre manière. Les luttes inutiles ne mènent à rien.

* * *

Toujours sur la brèche, les évêques communiquèrent à leur clergé des *instructions pratiques à l'usage des confesseurs*, qui furent le signe d'union et de victoire des catholiques.

L'enseignement neutre était condamné. Les parents ne pouvaient envoyer leurs enfants aux écoles de l'Etat sans pécher gravement et sans s'exposer au refus d'absolution. Certaines exceptions cependant pouvaient être admises. Elles confirmaient la loi générale.

Or, pour leur honneur devant l'histoire et devant Dieu, les catholiques belges s'empressèrent d'obéir à la direction de leurs pasteurs.

Les *maîtres* désertèrent les écoles de l'Etat et se rangèrent dans les cadres de l'enseignement libre, c'est-à-dire catholique.

Les parents dirigèrent leurs enfants en nombre toujours croissant vers les écoles catholiques.

Les enfants eux-mêmes, parce qu'ils avaient de qui tenir, firent volontiers des sacrifices.

Bref, les catholiques belges firent voir qu'ils étaient des hommes de caractère.

Beaucoup donnèrent et de fortes sommes. Le *denier des écoles catholiques de Gand* fut fondé et l'œuvre se généralisant, devint un magnifique succès.

C'est que quand on veut, on peut ! « Les catholiques belges — explique M. Verhaegen — fondèrent, rien qu'en un an, à partir du vote de la loi de 1879, 2,064 écoles libres. En 1884, ils en avaient 3,885, desservies par 8,713 instituteurs et institutrices ».

Les écoles de l'Etat perdirent en peu d'années plus de

350,000 élèves, c'est-à-dire 59 pour cent du nombre qu'elles avaient avant *la loi de malheur*. Chiffres éloquentes s'il en fut jamais !

Pourtant M. Frère-Orban et ses amis luttèrent. Avec de l'argent pris dans le trésor public, ils essayaient de l'emporter sur le dévouement et la générosité des catholiques. Par exemple, en 1877 — avant la *loi de malheur* — l'Etat dépensait 26 millions de francs pour 597 mille enfants ; après la loi — en 1883 — le même Etat payait 35 millions de francs pour 346 mille enfants.

Il fallut recourir à l'impôt, et le déficit augmentait toujours.

L'impôt et le déficit, ce sont là de terribles boulets aux pieds des ministres d'un cabinet responsable au peuple !

Aussi le 10 juin 1884, le ministère de M. Frère-Orban fut-il admirablement battu. Les catholiques belges entrèrent à la Chambre avec 34 voix de majorité. Un écrasement !

Voilà ce que peuvent faire des hommes de caractère, quand ils sont sincères et quand ils sont unis.

C'est un exemple à méditer !

L'abbé ELIE J. AUCLAIR.

LE PROJET D'UN CATECHISME UNIVERSEL AU CONCILE DU VATICAN



L'OCCASION d'un article publié récemment par la *Civiltà cattolica*, nous avons dit que la question du catéchisme universel avait été posée au Concile du Vatican. Il peut être intéressant de faire connaître l'accueil qu'elle y reçut.

Bien avant le Concile, beaucoup d'évêques avaient exposé à Rome les inconvénients qui résultent de la multiplicité et de la diversité des catéchismes. On faisait observer que Clément

le texte lui-même, de telle façon cependant que le texte commun en apparût clairement distinct.

L'examen du nouveau projet eut lieu aux congrégations générales du 27 au 30 avril. Quelques Pères répétèrent les arguments pour ou contre l'unité du catéchisme. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, développa trois raisons en faveur du catéchisme universel : il assurera la pureté de l'enseignement religieux, une plus forte unité dans la foi, une plus entière dépendance du Saint-Siège. Le cardinal Ranscher, archevêque de Vienne, repliqua. Selon lui, si l'uniformité dans la méthode est désirable, au moins pour les diverses contrées comme l'Amérique et l'Espagne, l'accord dans les mots et les formules n'est pas nécessaire. Chaque langue a son génie, et chaque pays sa manière de présenter la doctrine. Il faut tenir compte aussi des différences de la discipline ecclésiastique et des pratiques particulières aux diverses contrées. Dans ces conditions, il vaudrait mieux laisser aux évêques la question du catéchisme.

Les changements à faire au schéma proposées dans cette seconde discussion, furent imprimés et distribués le 30 avril. Les corrections principales étaient que le nouveau catéchisme ne serait pas imposé, que le vote ne serait définitif qu'après l'examen du catéchisme proposé, qu'une commission de douze évêques serait chargée de cet examen, qu'on ajouterait l'obligation faite aux évêques d'avertir les parents de leur devoir de veiller à l'instruction religieuse de leurs enfants.

Le 4 mai, Mgr Zwerget exposa l'avis de la commission. Le Concile n'ayant pas le temps de s'occuper du catéchisme, laissera ce soin au pape, à l'exemple de ce qu'avait fait le Concile de Trente. Quant à l'examen du texte, lorsqu'il aura été rédigé, il sera confié à une commission de douze évêques que le pape désignera. Une simple réédition du catéchisme de Bellarmin ne répondrait pas aux besoins actuels. Le petit catéchisme

ne doit contenir que les leçons élémentaires du premier enseignement à donner aux enfants. On n'exclura pas les catéchismes plus développés. Assurément un grand catéchisme serait très utile pour les hautes classes, ainsi en Autriche on se sert de trois catéchismes superposés.

On vota, ce jour-là. Sur l'adoption du schéma dans l'ensemble et en général : il y eut 401 *placet* (oui), 56 *non placet* (non), et 44 *placet juxta modum* (avec modifications).

Le 9 mai, un *monitum* avertit les Pères qu'un nouveau schéma, conforme aux corrections adoptées dans les congrégations générales, leur sera remis.

Le 13 mai, Mgr Marilley, évêque de Lausanne, fit au nom de la députation la relation sur le nouveau projet. Il conclut qu'il fallait laisser la conclusion de l'affaire au pape.

La question ne fut pas reprise au Concile, le décret ne fut pas promulgué, et le Saint-Siège, à qui l'affaire a été remise, n'a pas encore publié le petit catéchisme universel.

* * *

Dans son numéro du 27 avril, l'*Ami du Clergé* a publié une Réponse à une Consultation sur cette question du catéchisme. Il débute par dire : « Nous ne croyons pas que la question d'un *catéchisme officiel*, imposé à toute l'Eglise, ait fait beaucoup de chemin depuis trente ans, et nous doutons fort qu'elle arrive jamais à une solution ». Pour appuyer son sentiment, il met en regard sur plusieurs points importants les rédactions de trois catéchismes les plus généralement en usage, l'un en Italie, l'un en France, l'autre en Allemagne. Ces divergences ne prouvent pas que l'on ne puisse arriver à une rédaction satisfaisante pour tous. Si elles prouvent quelque chose, c'est l'utilité, sinon la nécessité, d'en arriver à l'uniformité ! L'article paru récemment dans la *Civiltà cattolica*, dont nous

avons donné le résumé, prouve que la question n'est point enterrée.

Ce qui permet de croire que N. S. P. le Pape s'en occupe, c'est que lors du Congrès catéchistique tenu à Plaisance (Italie), en 1889, Mgr Sarto, alors évêque de Mantoue, écrivit à Mgr Scalabrini, président du Congrès, pour émettre le vœu qu'un catéchisme unique fût rédigé par les soins du Saint-Siège pour l'Eglise universelle.

« Le Saint-Siège, disait Mgr Sarto, a fait faire un catéchisme *ad Parochos* qui est le même pour toute l'Eglise. On peut souhaiter qu'il fasse composer de même un catéchisme populaire, rédigé sous forme de demandes et réponses, qui devrait être traduit dans tous les langues et enseigné dans toutes les écoles chrétiennes.

« Ceux qui vivent au milieu du peuple, savent combien il a besoin de retrouver toujours les formules qu'il a apprises dans son enfance. Aujourd'hui surtout que les pauvres gens sont souvent forcés de quitter leur pays et parfois même d'aller chercher dans une région étrangère la compagne de leur vie, qui devra être la première maîtresse de ses enfants, il n'est rien de plus nécessaire que ce catéchisme unique.

« Sans doute, nous avons déjà le livre de la Doctrine chrétienne composé par le vénérable cardinal Bellarmin à la demande de Clément XIII. Mais il faut reconnaître qu'il est trop difficile non seulement pour l'esprit des enfants, mais même pour celui des adultes qui demeurent, en ces matières, comme des enfants ».

Et l'évêque de Mantoue terminait par ce vœu qu'il aura peut-être la consolation de réaliser.

« Le premier Congrès catéchistique exprime au Saint-Père le souhait qu'il fasse composer un catéchisme de la doctrine chrétienne, par demandes et réponses, facile, court, populaire,

divisé en plusieurs parties, et qu'il le rende obligatoire pour l'Eglise entière. Cette œuvre ne serait pas la moins glorieuse de son pontificat, et le premier Congrès catéchistique de Plaisance aurait ainsi le mérite d'avoir provoqué une mesure d'un immense profit pour les âmes ».

Mantoue, le 29 août 1889.

† JOSEPH, évêque.

La *Revue Ecclésiastique de Metz* annonce que N. S. P. le Pape « va introduire prochainement, pour toute l'Italie, un seul et même catéchisme ». Elle ajoute : « Avoir un catéchisme uniforme dans un pays, c'est déjà un grand progrès. Espérons que, malgré les difficultés, cette innovation s'introduira également dans d'autres pays. Ce serait un grand pas vers le catéchisme universel ».

Semaine de Cambrai.

HOLLANDE

Progrès du catholicisme

LE ministre Kuyper, quelques mois avant la chute de son cabinet, a réussi à faire voter par les Etats-Généraux une loi grâce à laquelle les Sociétés d'enseignement supérieur, reconnues par la couronne, auront le droit de nommer aux Universités royales des professeurs spéciaux.

Jusqu'ici, l'Eglise protestante seule avait ce droit pour les facultés de théologie ; M. Kuyper, quoique protestant lui-même, a mis fin à cette prérogative injustifiable.

En outre la loi nouvelle décrète que toute université libre—confessionnelle ou non—qui répondra aux garan-

ties exigées recevra de l'Etat un subside de 200,000 francs qui permettra de construire les édifices nécessaires.

L'Eglise catholique en Hollande s'est empressée de mettre à profit ces dispositions favorables. Mgr l'archevêque d'Utrecht, assisté de quelques notabilités laïques, vient de passer, devant notaire, l'acte de constitution d'une Société d'enseignement supérieur.

La Société sera gouvernée par un comité de dix membres. Seront membres : l'archevêque et ses quatre évêques suffragants, le premier nommé en qualité de président. Les cinq autres seront désignés par les cinq membres perpétuels ; pour la première fois ont été désignés comme tels les cinq personnes qui, avec le métropolitain, viennent de fonder la Société.

La ratification des statuts par S. M. la Reine sera demandée. La Société déclare comme étant son but : a) de préparer la fondation d'une université catholique ; b) de faire nommer des professeurs spéciaux aux quatre universités publiques en Hollande ; c) de donner un appui moral et financier aux jeunes gens doués de grandes aptitudes afin de les aider à achever leurs études.

Cette nouvelle cause une grande joie dans les classes intellectuelles de la population catholique. Depuis longtemps déjà la presse catholique avait insisté sur la nécessité de fonder une université catholique ; mais les circonstances avaient toujours empêché de donner suite à ce désir. Depuis que la loi Kuyper a ouvert la possibilité de recevoir les subsides de l'Etat, la plus grande difficulté, qui était de nature financière, est enlevée.

Les journaux font un appel à la population lui demandant de contribuer largement par des donations à cette fondation, et l'on peut dire que des milliers de florins vont affluer en vue de cette œuvre vraiment catholique et nationale en même temps.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

INTENTION GENERALE

Pour le mois d'octobre 1905, approuvée et
bénie par Pie X

LES ŒUVRES D'ENFANCE ET DE JEUNESSE

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

LIVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour le développement des œuvres de patronage en faveur des enfants et des jeunes gens.

Résolution apostolique : Travailler à créer, à entretenir ou à relever les patronages.

AUX PRIERES

Sœur Mathieu, née Eléonore Lapalme, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Frère Joseph Viger, des Clercs de Saint-Viateur, décédé à Joliette.

M. Moïse Guilbault, décédé à L'Assomption.

Prières des Quarante-Heures

MARDI	3 OCTOBRE :	Saint-Jérôme.
JEUDI	5 "	Saint-Bruno.
SAMEDI	7 "	Notre-Dame du Saint-Rosaire.
LUNDI	9 "	Pensionnat Saint-Basile.
